# IMPACT COVID:

## État des lieux des repercussions sur les jeunes dans les industries « jeunesse »

CANADIAN COUNCIL FOR YOUTH PROSPERITY

CONSEIL CANADIEN POUR LA REUSSITE DES JEUNES

# EN CAUSE:

L'économie canadienne pour les jeunes est structurée de telle sorte que les employeurs les plus importants des 15 - 24 ans ne sont **PAS** le plus souvent les secteurs de l'économie qui emploient le plus de Canadien(ne)s. Les trois principaux secteurs d'emploi visant les jeunes se classent également parmi les secteurs les moins rémunérés, n'exigeant pas de niveau de scolarité minimum (en général), c'est-à-dire n'ayant pas besoin de compétences spécifiques. En outre, les trois premiers secteurs d'emploi visant les jeunes sont remarquables dans leur dépendance à l'égard des travailleurs temporaires ET des jeunes travailleurs temporaires, contrairement aux autres secteurs qui n'emploient pas particulièrement les jeunes.

Ce qui précède est important parce cela explique les différences dans la capacité de « coussin d'amortissement » que possèdent les employés ou les travailleurs face aux changements ou aux chocs économiques, le plus récent étant la crise de la COVID-19. L'assurance-emploi (AE) est souvent le « coussin » formel que les travailleurs ont en cas de licenciements, temporaires ou autres, de mise à pied ou de fermetures d'entreprises. Toutefois, les salaires doivent être suffisamment élevés et continus ou suffisamment sûrs, pour que les cotisations de l'employeur couvrent les droits à l'amortissement que procure l'AE. Si les travailleurs sont de plus en plus embauchés à titre temporaire, ils ne répondent pas à la plupart (et même souvent à aucune) des exigences qui permettent d'accèder quelque sorte de « coussin » que ce soit.

Pour les jeunes travailleurs, ce manque « d'amortissement » est aggravé — parce qu'ils se trouvent principalement dans les secteurs les moins rémunérés et les moins sûrs, souvent à titre occasionnel ou temporaire. Leur admissibilité à l'AE est nettement inférieure à celle de l'employé moyen, même dans ces secteurs dont l'admissibilité à l'AE est très faible.

La crise de la COVID a porté un coup économique à l'emploi pour tous, mais a affecté les jeunes encore plus défavorablement que la moyenne.

Il faut reconnaitre au gouvernement du Canada le mérite d'avoir mis en place deux programmes, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants (PCUE), qui servent d'amortissement aux nombreuses personnes qui n'étaient pas admissibles à l'AE. La PCUE est conçue pour les jeunes de 15 à 24 ans qui sont les plus susceptibles de ne pas être admissibles à l'AE. Les programmes ont été élaborés à la hâte et il semble y avoir des lacunes selon certaines analyses effectuées par le Centre Canadien de Politiques Alternatives. Cependant, dans la plupart des cas, elles ont amorti les coups que la crise de la COVID a infligé à l'emploi en général et à l'emploi des jeunes en particulier.

Une fois que les choses seront un peu rentrées dans l'ordre et que commencera la Grande Réouverture, c'est là que d'autres mesures d'atténuation et de plaidoyer en faveur des jeunes doivent être bien amorcées sur les thèmes des possibilités d'emploi des jeunes, des salaires des jeunes, du statut et des conditions de travail des jeunes et d'un filet de sécurité qui couvre adéquatement les jeunes. C'est là que nos énergies doivent se concentrer.

# Élaborons les questions évoquées:

## Les plus grands employeurs des 15-24 ans et les plus grands employeurs au Canada, illustrés

En utilisant le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) regroupé dans quelques 10 secteurs sélectionnées de l'économie canadienne, les graphiques circulaires suivants classent les secteurs d'emploi les plus importants de Canadien(ne)s en général, et de jeunes Canadien(ne)s en particulier.  La taille de chaque part (en pourcentage) indique la part du cercle dans un secteur donné du SCIAN en termes d'emploi. Tous les chiffres dans ce rapport ont été générés de données provenants des rapports SCIAN d'Emploi et Développement Social Canada.

## Les industries recrutant le plus au Canada en 2019

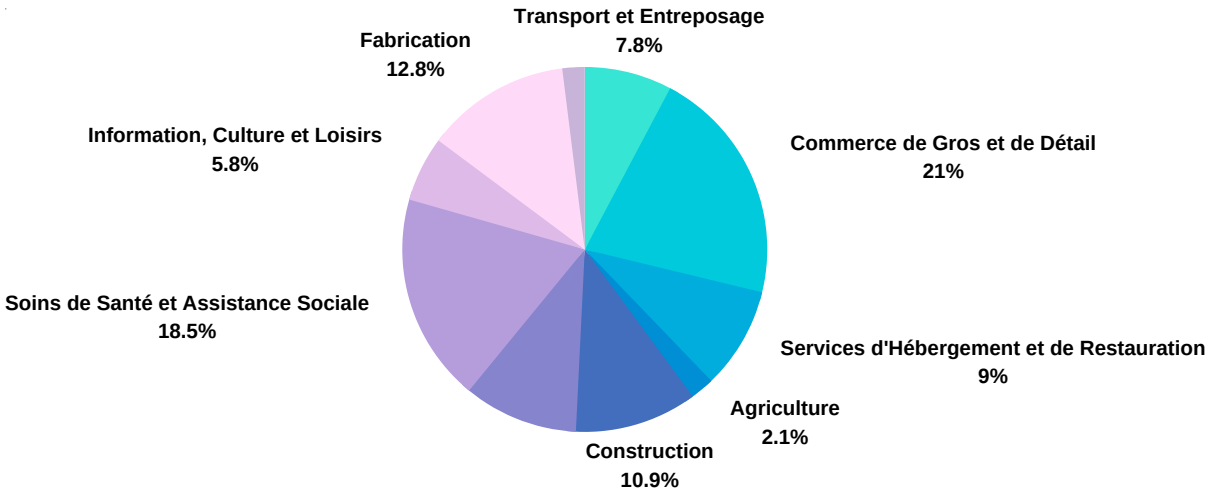


## Les industries recrutant le plus de jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2019

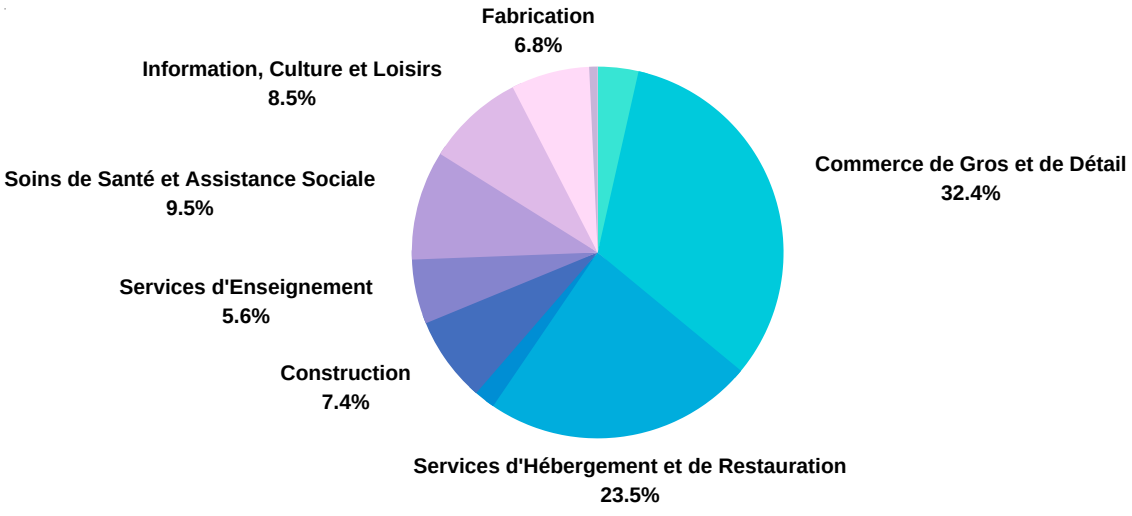


CANADIAN COUNCIL FOR YOUTH PROSPERITY

CONSEIL CANADIEN POUR LA REUSSITE DES JEUNES

Près de 78 % de l'emploi dans l'industrie qui recrute le plus, le commerce de gros et de détail se trouve en effet dans les activités de vente au détail, caractérisées par le contact de personne à personne, un travail ou « l'humain » pèse lourd. Le deuxième secteur d'emploi en importance au Canada est celui des soins de santé et de l'assistance sociale.  Cependant, alors que pour les jeunes Canadien(ne)s, la plus grande industrie d'emploi est le commerce de gros et de détail, la deuxième industrie d'embauche la plus importante pour les jeunes Canadien(ne)s sont les services d'hébergement et de restauration.

## Alors, quelle est la part des jeunes ou des plus âgés dans les trois principales industries qui recrutent au Canada?

A droite, nous comparons les deux extrémités opposées de la répartition de la population active canadienne selon l'âge : l'extrémité la plus ancienne (l'extrémité grisonnante) comprenant les travailleurs de 55 ans et plus et les travailleurs les plus jeunes, ceux de 15 à 24 ans.

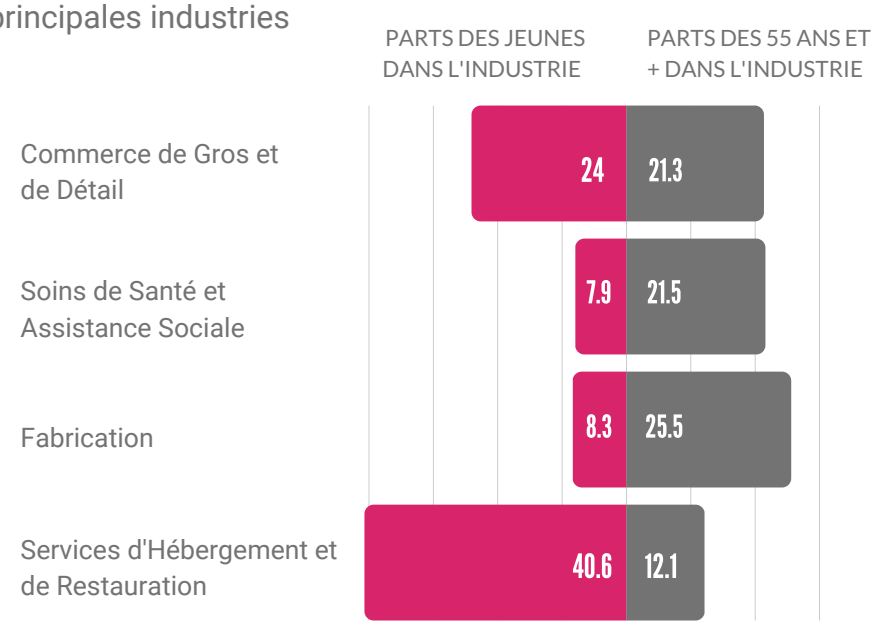


Les trois plus grandes industries au Canada en termes de recrutement sont le commerce de gros et de détail, les soins de santé et d'assistance sociale et la fabrication, le commerce de gros et de détail étant le principal employeur de jeunes âgés de 15 à 24 ans. C'est là que se termine le chevauchement parce que les deuxième, troisième et quatrième plus grands employeurs de jeunes sont les services d'hébergement et de restauration, les soins de santé et l'information, la culture et les loisirs, respectivement.  Les derniers secteurs du SCIAN, les soins de santé, etc., et l'information, etc., sont troisième et quatrième, loin derrière par rapport aux services d'hébergement et de restauration pour ce qui est de la composition de leur effectif vis à vis des jeunes.  En fait, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessus, les effectifs de la plus grande industrie qui recrute au Canada pour les jeunes et en général, c'est-à-dire le commerce de gros et de détail, ne sont pas particulièrement « âgés » ou « jeunes ». Les pourcentages de jeunes travailleurs et de travailleurs âgés de plus de 55 ans sont relativement proches, soit 24 % et 21,3 % respectivement. Les deuxième et troisième plus grands secteurs de l'économie canadienne, soit les soins de santé / assistance sociale et la fabrication, respectivement, sont relativement « âgée » ; les jeunes n'y représentant que moins de 10 % de la main-d'œuvre dans les deux secteurs.

Ce sont les services d'hébergement et de restauration qui représentent la plus jeune industrie avec 40 % de la main-d'œuvre de l'industrie représentée par les 15-24 ans.  Cette proportion est bien supérieure à la moyenne de la présence des jeunes dans toutes les industries du Canada, qui est de 13,2 %.  En d'autres termes, 13,2 % de l'emploi industriel au Canada comprend des jeunes de 15 à 24 ans ; les services d'hébergement et de restauration dépendent fortement de la main-d'œuvre jeunesse. La seule autre industrie qui dépend quelque peu des jeunes travailleurs est le quatrième secteur de l'information, de la culture et des loisirs, où 23 % de sa main d'oeuvre est âgée de 15 à 24 ans, mais où 18 %  ont 55 ans et plus.

## Les secteurs « jeunesse » du SCIAN et les secteurs « grisonnants » du SCIANs

| |
|---|
| SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION |
| COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL |
| INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS |
| CONSTRUCTION |
| EXTRACTION MINIÈRE, DE PÉTROLE ET DE GAZ, ET EXPLOITATION DE CARRIÈRE |
| SERVICES D'ENSEIGNEMENT |
| SOINS DE SANTÉ ET ASSISTANCE SOCIALE |
| FABRICATION |
| TRANSPORT ET ENTREPOSAGE |
| AGRICULTURE |

SCIAN JEUNESSE

SCIAN GRISONNANT

Le « grisonnement » des secteurs est essentiellement le résultat de deux forces : a) une population vieillissante qui travaille plus longtemps ; b) des jeunes de 15 à 24 ans qui cherchent des études postsecondaires en plus grand nombre. Selon Statistique Canada, les taux d'activité des 15 - 24 ans ont diminué entre 2008 et 2018. Il est probable que les jeunes cherchent à faire des études, surtout en concomitance avec le ralentissement économique qui s'est produit en 2008. Il est probable que la même chose se produira en 2020, avec un plus grand nombre de jeunes qui s'inscrivent dans des programmes de formation et d'éducation, alors que l'économie s'est contractée en raison des restrictions imposées par la COVID-19.[2]

## Comment (et pourquoi) les secteurs « jeunesse » ne sont PAS les plus rémunérateurs pour les jeunes

Les industries tributaires des jeunes ne sont pas particulièrement celles qui rémunèrent le mieux les jeunes. Les emplois les mieux rémunérés pour les jeunes sont ceux qui sont relativement qualifiés d'industries/secteurs « âgés » ; Les emplois les moins rémunérés pour les jeunes sont ceux qui sont relativement les plus dépendants des jeunes ou les industries « jeunesse » du SCIAN.

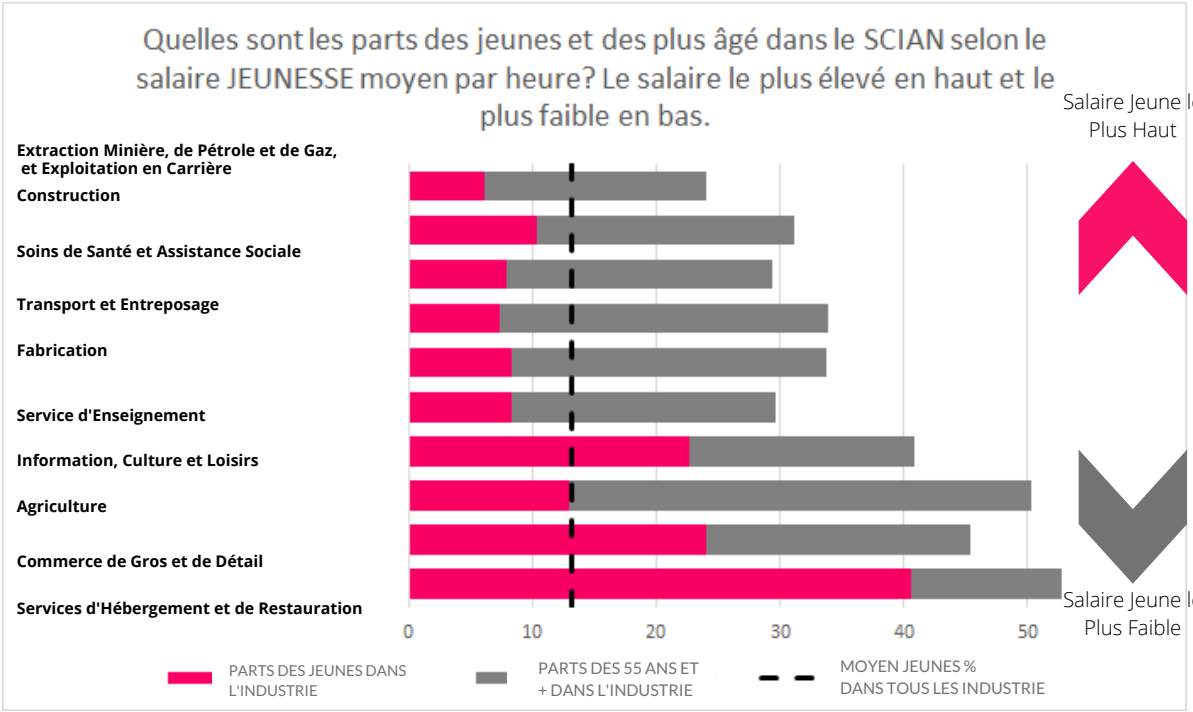


CANADIAN COUNCIL FOR YOUTH PROSPERITY

CONSEIL CANADIEN POUR LA REUSSITE DES JEUNES

1 Tableau 14-10-0018-01

2 ELes taux d'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire et de participation des jeunes au marché du travail ont tendance à être contracycliques.

Ce n'est pas une cause suffisante d'alarme, car les jeunes de 15 à 24 ans sont également en train d'acquérir des compétences et de s'éduquer. Les services d'hébergement et de restauration et le commerce de gros et de détail, les deux principales industries d'accueil des jeunes sont également celles qui n'ont pas d'exigences minimales en matière d'éducation. C'est pourquoi ces industries sont si « jeunes ». Les industries du SCIAN avec les plus haut salaires pour les jeunes, les mines, etc., la construction, les soins de santé, etc., sont aussi celles qui nécessitent des études postsecondaires. Le transport est l'exception en l'espèce, parce qu'il n'y a pas d'exigences minimales en matière d'éducation postsecondaire, mais le taux de salaire des jeunes dans ce secteur se situe à l'extrémité supérieure de la répartition des salaires. Bien que les transports ne requièrent peut-être pas d'études postsecondaires officielles comme les autres secteurs mieux rémunérés pour les jeunes dans le graphique précédent, il est probable que cela dépend de l'expérience et des compétences non formelles, ce qui vient avec l'âge. Il est donc probable que les jeunes employés dans ces industries soient mieux rémunérés.

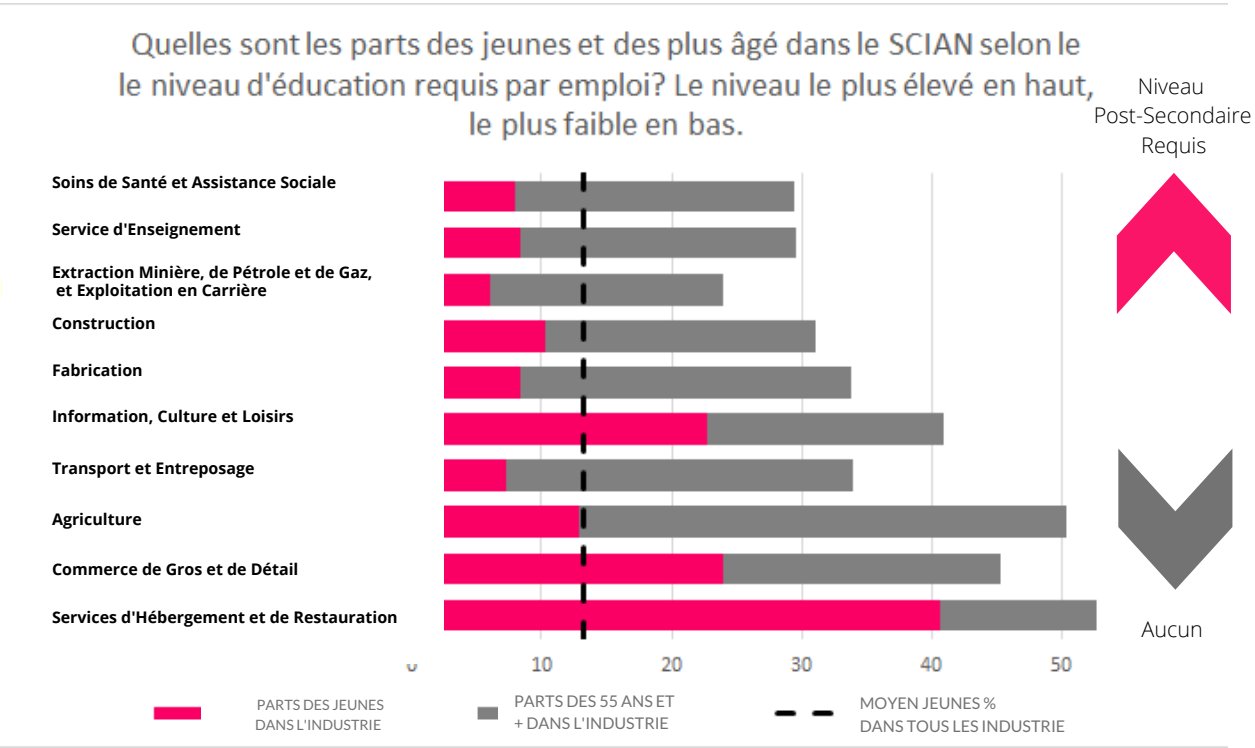


Ce sont donc les compétences et le niveau d'instruction (même la dangerosité d'un emploi, comme dans l'industrie minière) qui, jusqu'à présent, contribuent à améliorer les salaires des jeunes. Les jeunes qui ont ces attributs gravitent vers ces industries, mais leur présence est inférieure à la moyenne chez les jeunes parce que ces secteurs dépendent de l'expérience et des compétences.

Par conséquent, ce classement des industries du SCIAN d'après le taux de salaire ou le niveau de scolarité devrait être vu en fonction de l'évolution des taux de participation des jeunes au marché du travail dont il a été question plus tôt ; un plus grand nombre d'élèves de ce groupe d'âge vont à l'école. Il est probable que leurs salaires s'amélioreront à l'avenir à mesure qu'ils terminent leurs études, avancent en âge et quittent les secteurs inférieurs du SCIAN comme les services d'hébergement, etc. pour aller vers les secteurs mieux rémunérés comme la construction, les mines, la santé, etc.

# Donc, tout va bien ?

# Pas tout à fait.

La **NATURE** de l'emploi compte.  Des contrats à court terme, pas d'avantages sociaux, et des heures sporadiques sont les caractéristiques de l'emploi temporaire.

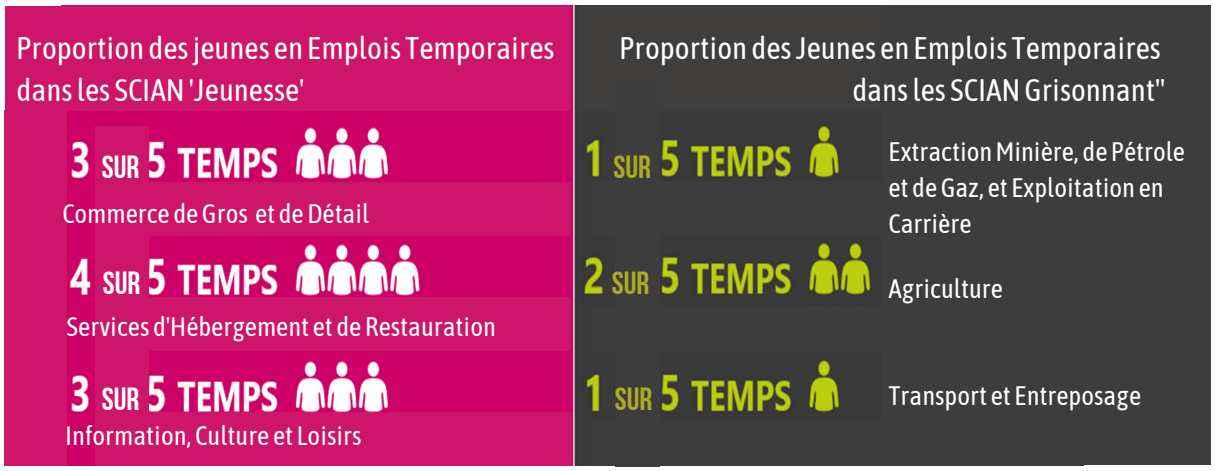


****il s'agit d'approximations tirées de l'arrondissement des chiffres**

Dans les secteurs d'admission des jeunes, c'est-à-dire le secteur SCIAN « jeunesse », nous constatons un taux plus élevé de travailleurs temporaires et plus particulièrement de jeunes travailleurs temporaires que dans le secteur SCIAN « grisonnant ».  Le secteur SCIAN « jeunesse » compte plus de travailleurs temporaires dans ses effectifs que le SCIAN « grisonnant ». En moyenne, 8 % des secteurs « jeunesse » du SCIAN sont composés de travailleurs temporaires, comparativement à 4 % des secteurs « grisonnants » du SCIAN. Plus important encore, la probabilité que les jeunes soient des travailleurs temporaires est élevée dans les secteurs les plus « jeunesse » du SCIAN.

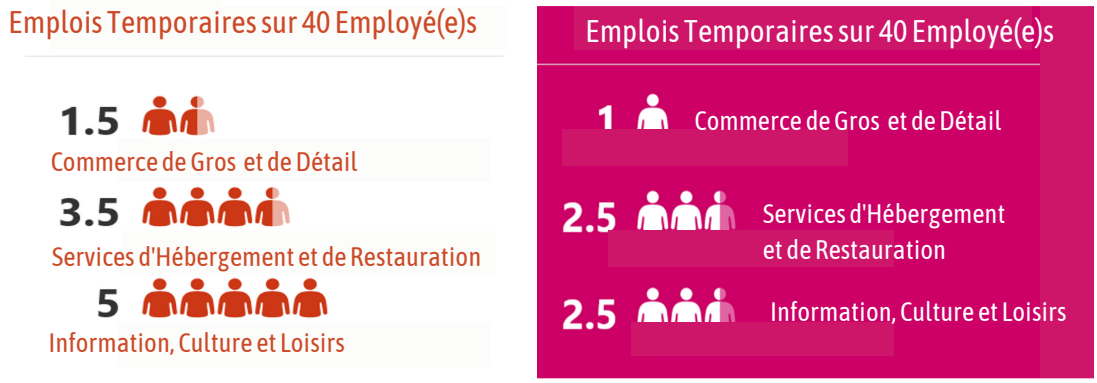


Par exemple, dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, qui est un secteur « jeune », on compte 3,5 employés temporaires sur 40 employés, dont 72 % sont des jeunes travailleurs temporaires (ou 2,5 travailleurs temporaires âgés de 15 à 24 ans sur 40 travailleurs dans cette industrie).  La moitié, exactement, des travailleurs temporaires de l'information, de la culture et des loisirs sont des travailleurs temporaires jeunes et, dans le commerce de gros et de détail, ils sont deux tiers.

Ainsi, les secteurs du SCIAN qui sont de grandes industries d'accueil pour les jeunes ont également tendance à présenter les caractéristiques suivantes:

- Ils ont des proportions plus élevés de travailleurs temporaires (tous âges) par rapport aux industries qui ne sont pas des industries d'accueil pour les jeunes comme le transport et l'entreposage ou l'exploitation minière.

- Les jeunes y sont le plus souvent des employés temporaires. Ils constituent la majorité ou plus des travailleurs temporaires dans les industries « jeunesse ».

## L'admissibilité des jeunes au SCIAN, à l'AE et la crise de la COVID

Outre les problèmes généraux liés à l'emploi temporaire, comme les manque d'heures / ou heures sporadiques et l'insécurité du revenu, entre autres problèmes, même les couvertures de sécurité offertes par le gouvernement comme l'assurance-emploi (AE) ne couvrent pas ces travailleurs, lorsqu'ils sont confrontés à un chômage soudain. L'admissibilité à l'AE dans les secteurs « jeunes » est faible pour tous les travailleurs, soit 20 % dans le commerce de gros et de détail et dans les services d'hébergement et de restauration.[3] On ne dispose pas de données sur l'admissibilité à l'AE pour l'information, la culture et les loisirs, mais on peut supposer qu'elle est également très faible. Pour les jeunes des deux SCIAN précédents, il est encore plus faible, soit 9,2 % d'admissibilité à l'AE dans chaque secteur.

Les fermetures et l'éloignement social dans les activités ont entraîné une contraction économique généralisée et, de façon prévisible, les demandes de chômage ont augmenté dans tous les secteurs. Certains SCIAN ont été touchés plus durement que d'autres et même à l'intérieur d'un secteur spécifique du SCIAN, certaines industries ont été plus touchées que d'autres. Tout dépend des secteurs qui ont été jugés « essentiels ».

| SCIAN | ESSENTIEL | NON ESSENTIEL |
|---|---|---|
| Commerce de gros et de détail | Commerce de Gros<br>Secteur le Plus Petit<br><br>Commerce de Détail<br>Secteur beaucoup Plus Vaste | Commerce de Détail<br>Secteur beaucoup Plus Vaste |
| | Presque Tout<br><br>Magasins d'Alimentation et Boissons<br><br>Magasins de Sante et de Soins Personels<br><br>Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles<br><br>Matériaux de construction & jardineries | Magasin de Marchandises Générales<br><br>Vêtements et accessoires vestimentaires<br><br>Divers Magasins Détails |
| Services d'hébergement et de restauration | Hébergement<br>Secteur le Plus Petit<br><br>Services de restauration<br>Secteur beaucoup Plus vaste | Services d'hébergement et de restauration |
| | Activités Distanciées du Client Uniquement<br><br>Activités Distanciées du Client Uniquement | Toutes les autres activités avec contact clien> entre **75 % et 90 %** des activités commerciales touchées |
| IInformation, Culture et Loisirs | Télécommunications<br><br>Publications de Journaux<br><br>Radiodiffusion<br><br>Traitement des données, hébergement et services connexes | Jeux d'amusement et loisirs<br><br>Arts de la scène, sports et industries connexes<br><br>Industries du cinéma et de la vidéo<br><br>Institutions patrimoniales<br><br>Autres informations |

3 L'admissibilité à l'AE est bien supérieure à la moyenne industrielle de 25 % dans les secteurs « grisonnants ».

Parmi les secteurs « jeunesse » du SCIAN, il semble y avoir de nombreux sous-secteurs qui ont été jugés essentiels, comme souligné en vert ci-dessus.

Bien que deux d'entre eux aient été jugés « essentiels », l'emploi s'y est contracté. L'emploi s'est contracté pour deux raisons:

- Fermeture de services par décret gouvernemental à cause de la COVID
- La baisse de la demande de services en raison de la distanciation sociale, des problèmes d'offre de main-d'œuvre liés à la maladie, des ruptures ou des retards dans les chaînes d'approvisionnement, de l'incertitude économique, etc.

| SCIAN Jeunesse | Contraction due à la COVID dans l'industrie | Contraction due à la COVID pour les jeunes |
|---|---|---|
| Commerce de Gros et de Détail | ↓ **20%** dans le commerce de détail ; ↓ **50%** dans le commerce de détail à temps plein | ↓ **30%** |
| Services d'Hébergement et de Restauration | ↓ **50%** 25-55 ans touchés de la même façon, légèrement plus faible | ↓ **60%** |
| Information, Culture & Loisirs | ↓ **24%** | ↓ **55%** |

En outre, les secteurs se sont contractés de façon disproportionnée pour les jeunes par rapport à la moyenne pour chacun des secteurs susmentionnés. La jeunesse a été touchée négativement de façon disproportionnée, que le secteur du SCIAN fut jugé essentiel ou non.

La « contraction due à la COVID » chez les jeunes est plus élevée que la moyenne dans chacun des secteurs du SCIAN supérieurs en pourcentage. Par exemple, dans les services d'hébergement et de restauration, une contraction de 60 % de l'emploi des jeunes comparativement à une contraction de 50 % dans l'industrie. Le fardeau est cependant réparti chez les 25-55 ans aussi puisqu'ils font face à une contraction d'environ 45% de l'emploi.[4] Bien qu'il soit essentiel et que ce fardeau soit ressenti partout, ce qui cause préoccupation vient des éléments suivants :

**+Les jeunes constituent la majeure partie des travailleurs temporaires dans toutes ces industries.**

- Ils sont les premiers à être licenciés et les derniers à être embauchés. Par exemple, prenez le commerce de détail qui a été affecté par la distanciation sociale, même dans les secteurs essentiels - la contraction a été plus forte chez les travailleurs à temps plein avec une baisse de 50 %. Les jeunes ne représentent que 11 % des travailleurs à temps plein dans ce secteur. Ainsi, même si le fardeau est ressenti par tous les groupes d'âge, le premier à être embauché proviendra probablement du bassin de travailleurs plus âgés à temps plein du commerce de détail.

**+Les jeunes sont surreprésentés dans les industries les moins bien rémunérées (et les « jeunes du SCIAN) qui se composent principalement d'emplois relativement moins « qualifiés ».**

- Avec la prochaine évolution de la pandémie vers le travail en ligne, la vente au détail en ligne, moins de circulation piétonnière et une « distance sociale » continue, la majeure partie du commerce de détail, qui repose sur le contact social, l'hébergement, les services alimentaires et même les loisirs et le divertissement, risque d'être confrontée à une reprise et à une croissance molle. Ainsi, les jeunes travailleurs sont susceptibles d'être confrontés à un double coup de fouet combinant le ralentissement de la reprise de l'emploi comme celui de la croissance des salaires.

4 Ce sont toutes des moyennes arrondies, car les employés de plus de 55 ans, quoique peu nombreux dans ce secteur, sont également touchés.

**+**Tout cela signifie que l'aide gouvernementale par le biais de l'assurance-emploi (AE) qui n'a pas couvert adéquatement les jeunes travailleurs dans le passé, ne peut pas le faire à cause de cette contraction continue de la COVID et ne sera pas en mesure de faire de même dans l'avenir.

Compte tenu de ces limites de l'assurance-emploi, le choc cataclysmique a été atténué par l'institution du gouvernement canadien de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) pour tous ceux qui ont perdu du travail en raison de la COVID, couvrant les travailleurs autonomes qui seraient autrement en situation d'insécurité de revenu en vertu de l'assurance-emploi. Pour les jeunes, en particulier, un soutien similaire a été instauré puisqu'ils ne sont pas vraiment admissibles à l'AE (comme nous l'avons mentionné plus haut), appelé Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), qui fournit un soutien financier aux étudiants de niveau postsecondaire et aux diplômés du secondaire qui ne peuvent trouver un emploi en raison du COVID.  Ce sont précisément les jeunes visés qui auraient autrement trouvé un emploi dans ces SCIAN pour les très « jeunes ».

Toutefois, le PCU et le PCUE sont limités dans le temps, bien que le PCU ait récemment été prolongé.  Ils ont permis d'amortir le coup de la COVID, la panacée dont on avait besoin – ou tout autre expression qui puisse être employée – pour exprimer « l'atténuation » et/ou « l'adoucicement » de la misère de type stagflation des années 1970 si ces mesures n'avaient pas été instituées.

Nous avons donc ici des problèmes structurels concernant le marché du travail des jeunes. L'emploi des jeunes est élevé dans les industries du SCIAN qui dépendent de leur main-d'oeuvre occasionnelle et contractuelle bon marché.  Avec le poids qu'a exercé la COVID sur l'emploi, le gouvernement a atténué le fardeau ; un pansement pour arrêter le saignement pour ainsi dire, afin de permettre une guérison.  Cependant, une fois le bandage enlevé, la question est de savoir si les choses vont revenir à la norme pré-Covid.

Nous constatons qu'il y a des préoccupations réelles en ce qui concerne aussi bien le travail et les salaires que le travail occasionnel et contractuel des jeunes. Nous savons déjà, ce que cela implique, quels effets cela a. Nous savons également ce qui pourrait être fait pour répondre à ces préoccupations.  Tout ce que nous devons faire maintenant, c'est pousser et défendre nos jeunes. À fond les manettes !



5 https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html